



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Date de convocation du C.C. : vendredi 20 janvier 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 70

Vote(s) pour : 53

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

**L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire légalement convoqué par Monsieur Alexandre RASSAERT, Président, s'est réuni à la Salle Multimédia (3 rue Maison de Vatimesnil) à ETREPAGNY en séance publique.**

### **Etaient présents :**

RASSAERT Alexandre, CAILLIET Frédéric, HUIN Elise, LAINE Nicolas, LEFEVRE Annie, CAPRON Franck, ARVIN-BEROD Chantal, DELON Gilles, CORNU Monique, PINEL Didier, LETIERCE François, GLEZGO Hervé, LANGLET Christian, BRUNET Anthony, ROGER Valérie, TOURNEREAU Eric, VATEBLED Virginie, BEZARD Valérie, LOOBUYCK Béatrice, DUPILLE Denise, BAUSMAYER Laurent, PUECH D'ALISSAC Anne, LEDERLE Carole, CERQUEIRA José, VIVIER Chrystel, GIMENEZ Eugène, CARON Elise, LUSSIER Gilles, BENET Harrison, WOKAM TCHUNKAM Colette, AUGER Anthony, BARTHOMEUF Nathalie, DELATOUR Francis, MERCIER Patrick, LEPILLER Catherine, DUVAL France, BOUCHE Jean-Jacques, MULLER Frédéric, GAILLARD Paul, LOUISE Alexis, DUBOS Ludovic, VILLETTE Frédéric, LECONTE Carole, BOUDIN Nathalie, FLAMBARD Alain, DUBOS Roland, DUPUY Michel, SEIGNE Christophe, MICHAUD Christine, HOMMAND Christian

### **Etaient absents avec pouvoirs :**

CAILLAUD Nathalie donne procuration à LEFEVRE Annie, DHOEDT Jim donne procuration à CAILLIET Frédéric, VREL Jérôme donne procuration à LETIERCE François

### **Etaient excusés :**

BLOUIN James, THEBAULT Nathalie, LE NAOUR Fabrice, CLAUIN Guy, DUCCELLIER Alexandra, FESSART Emmanuel, VOELTZEL Guillaume, HYEST Emmanuel, PARTOUT Fabienne, CHAMPAGNE Jean-Marie, LEMERCIER-MULLER Virginie, MOERMAN Eric, CHASME Agnès, LAINE Laurent, GRIFFON Christophe, FONDRILLE Jean-Pierre, PEZET Dominique, D'ASTORG Jean

**Monsieur Hervé GLEZGO, Conseiller Titulaire, est nommé secrétaire de séance,**

**DELIBERATION N° 2023001  
FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023**

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un débat ait lieu au Conseil sur les orientations budgétaires ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, qui précise que ce débat doit être « *un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (...). Dans les collectivités de plus de 10.000 habitants, le rapport comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* » ;

Considérant que ce débat constitue un élément majeur de la procédure budgétaire. Il fixe les grandes lignes conductrices pour l'exercice à venir en se fondant sur les projets et le contexte général. Il est l'occasion de s'interroger sur les moyens qu'il sera possible de mobiliser non seulement pour l'exercice 2023 mais aussi pour les années futures ;

Afin de donner véritablement lieu à débat, les orientations budgétaires présentées ci-après mettent en évidence les principaux projets que la Communauté de communes souhaite mettre en œuvre pour l'année 2023 et pour les années suivantes (**Partie IV**).

Mais auparavant, il est essentiel de rappeler le contexte dans lequel s'inscrivent les budgets des collectivités au niveau national, et particulièrement les apports de la Loi de Finances 2023 en relation avec les collectivités territoriales (**Partie I**) puis un zoom sur ses critères financiers et budgétaires (**Partie II**) et ses ressources humaines (**Partie III**).

## **I. Le projet de Loi de Finances 2023 en lien avec la Communauté de communes**

La Première ministre, Elisabeth Borne, a engagé, jeudi 15 décembre, pour la dixième fois, la responsabilité de son gouvernement en déclenchant l'article 49, alinéa 3, de la Constitution afin de faire adopter à l'Assemblée nationale l'intégralité du projet de loi de finances pour 2023.

Les principales mesures concernant la Communauté de communes :

### **1) Suppression de la CVAE en 2 ans**

Le gouvernement poursuit son objectif de diminuer les impôts de production. Le projet de loi de finances pour 2023 affiche la suppression de la CVAE, dont le produit total représente près de 8 Mds d'euros en 2022. L'État prévoit dès 2023 une compensation par le biais de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), comme pour la réforme fiscale de 2020. Au vu de son évolution, les collectivités bénéficieraient ainsi d'une ressource dynamique, à l'inverse des compensations sous forme de dotation. La période prise en compte pour le calcul de la compensation du produit de CVAE s'établit, à date, aux années 2020 à 2023, correspondant aux valeurs ajoutées constatées entre 2019 et 2022.

### **2) 320 millions d'euros d'augmentation pour la DGF**

Cette annonce avait été faite par Elisabeth Borne devant la convention d'Intercommunalités de France pour aider les collectivités à faire face à la crise énergétique. « Le contexte impose d'apporter une réponse plus forte », avait-elle défendue devant les 2 000 élus intercommunaux présents dans la salle. Selon ses calculs, cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

### **3) Création du fonds vert et revalorisation des valeurs locatives de + 7.1%**

Le fonds vert destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique dispose de 2 milliards d'euros de crédits. Il faut y ajouter une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard d'euros de la part de la Banque des territoires.

Le fonds sera entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations, de telle sorte qu'il ne soit pas opéré par appels à projets nationaux. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique. L'objectif est que ce fonds soit fongible, souple, dans une logique remontante des besoins du terrain, sans grande technicité d'attribution. Parallèlement, ce budget acte une progression de 11,6 millions d'euros de la dotation de biodiversité et d'aménités rurales.

Autre mesure importante pour le budget de la Communauté de communes, face à la flambée des dépenses d'énergie, l'Etat a décidé que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives serait de 7,1 % pour 2023.

**Le budget 2023 de la Communauté de communes s'inscrit également dans un contexte financier très particulier et les résultats de l'exercice précédent en montreront les impacts avec des coûts importants pour assurer la sécurité sanitaire des agents.**

Les orientations budgétaires pour 2023 ne peuvent s'envisager sans tenir compte des projets déjà engagés et des résultats antérieurs.

## II. Les éléments financiers et budgétaires de la Communauté de communes du Vexin Normand

### 1) L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement

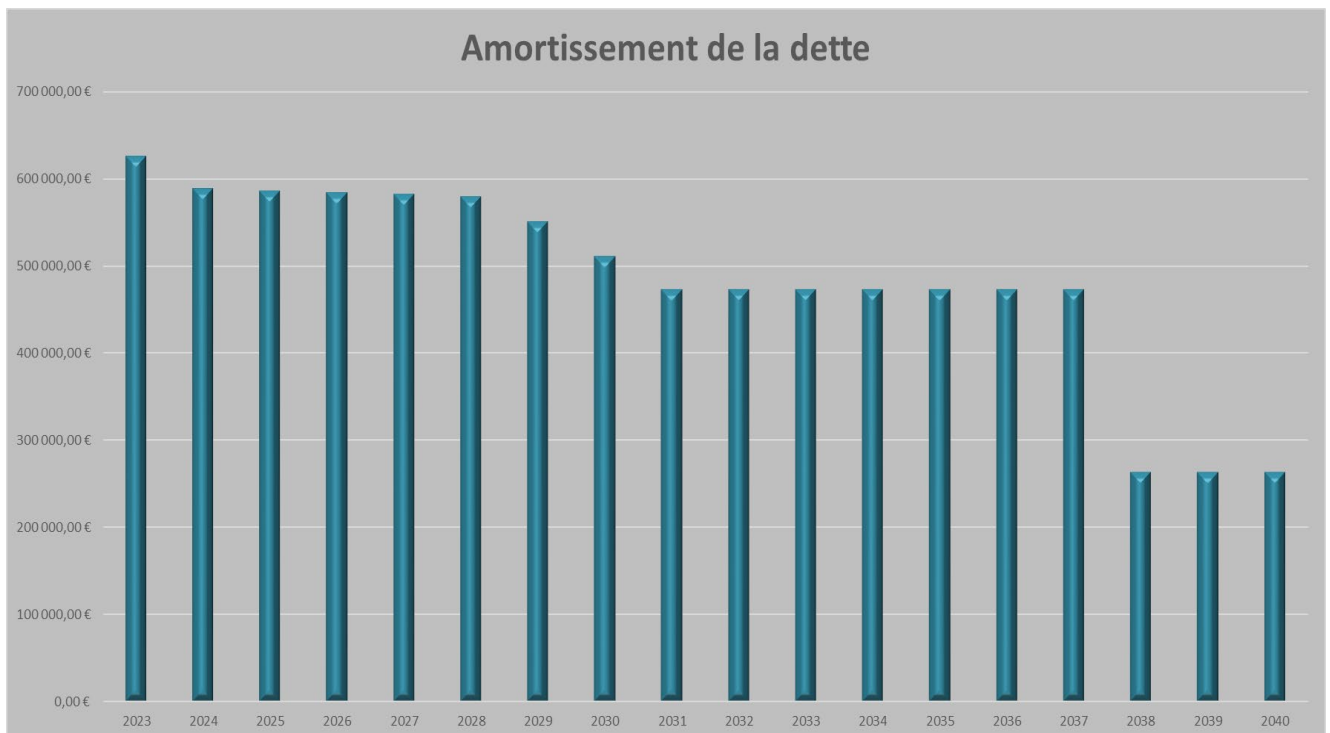
La baisse exceptionnelle des dépenses (-682 502 €) et des recettes (-753 365 €) de fonctionnement entre 2018 et 2019, est principalement dû à la reprise par la Région Normandie de la facturation des transports scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Ce transfert entre le Conseil Départemental et la Région a engendré une baisse de 749 000 € de dépenses liée au paiement en direct par la Région des factures de la société Grisel. En recettes, une diminution de 1 034 000 € des recettes correspondant à 833 000 € de subvention et 183 000 € de participations des familles.

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2017		CA 2018		CA 2019		CA 2021		BP 2022	
	Montants	% charges	Montants	% charges	Montants	% charges	Montants	% charges	Montants	% charges
Charges à caractère général (chap 011)	3 848 322,62	25,32%	3 999 351,00	24,86%	3 406 842,32	22,12%	1 814 895,01	12,01%	2 431 108,00	15,00%
Charges de personnel (chap 012)	3 427 267,00	22,55%	3 778 909,00	23,49%	3 920 605,88	25,45%	4 207 143,71	27,84%	4 407 155,00	27,19%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 871 540,00	32,06%	1 825 494,00	11,35%	1 869 262,08	12,13%	1 949 775,54	12,90%	2 187 842,00	13,50%
Atténuations de produits (chap 014)	2 867 254,00	18,87%	6 383 243,00	39,68%	6 115 717,00	39,70%	7 035 223,46	46,55%	7 085 900,00	43,72%
Charges financières (chap 66)	136 880,00	0,90%	98 894,00	0,61%	90 297,98	0,59%	97 883,66	0,65%	88 403,00	0,55%
Charges exceptionnelles (chap 67 (* BP déficit ZII))	45 328,00	0,30%	911,00	0,01%	1 575,14	0,01%	8 912,31	0,06%	6 110,00	0,04%
<b>Total hors chap 042</b>	<b>15 196 592</b>	<b>100,00%</b>	<b>16 086 802</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 404 300</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 113 834</b>	<b>100,00%</b>	<b>16 206 518</b>	<b>100,00%</b>
			Variation CA2017/CA2018	5,86%	Variation CA2018/CA2019	-4,24%	Variation BP2021/CA2021	1,37%	Variation BP2022/CA2021	7,23%
Recettes réelles de fonctionnement	Montants	% produits	Montants	% produits	Montants	% produits	Montants	% produits	Montants	% produits
Atténuations des charges (chap 013)	243 102,00	1,45%	265 610,00	1,51%	244 371,14	1,45%	251 029,25	1,49%	203 000,00	1,20%
Produits des services (chap 70)	917 994,00	5,46%	912 572,00	5,19%	850 168,77	5,05%	816 080,85	4,86%	828 042,00	4,90%
Impôts et taxes (chap 73)	10 916 248,00	64,97%	11 847 004,00	67,41%	11 938 246,04	70,97%	12 377 551,65	73,64%	12 543 450,00	74,29%
Dotations et subventions (chap 74)	4 485 542,00	26,69%	4 433 035,00	25,22%	3 591 575,39	21,35%	3 182 565,95	18,94%	3 174 978,00	18,80%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	102 025,00	0,61%	106 946,00	0,61%	122 596,59	0,73%	125 117,27	0,74%	134 435,00	0,80%
Produits financiers (chap 76)	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
Produits exceptionnels (chap 77)	138 178,00	0,82%	9 968,00	0,06%	74 812,39	0,44%	55 016,59	0,33%	-	0,00%
<b>Total</b>	<b>16 803 089</b>	<b>100,00%</b>	<b>17 575 135</b>	<b>100,00%</b>	<b>16 821 770</b>	<b>100,00%</b>	<b>16 807 362</b>	<b>100,00%</b>	<b>16 883 905</b>	<b>100,00%</b>
			Variation CA2017/CA2018	4,53%	Variation CA2018/CA2019	-4,29%	Variation BP2021/CA2021	4,82%	Variation BP2022/CA2021	0,46%

### 2) L'état de la dette

Le récapitulatif de la dette de la Communauté de communes est résumé dans le tableau ci-dessous :

	Emprunt 3	Emprunt 4	Emprunt 5	Emprunt 6	Emprunt 7	Emprunt 8	Emprunt 9	TOTAL
<b>Objet</b>	Travaux de rénovation piscine Etrépagny	Aménagement locaux administratifs CCCE	Village artisan	Maison de santé	Investissements 2017/2020	Pôle culturel	Pôle culturel	
<b>Banque</b>	Caisse d'épargne	Caisse d'épargne	Crédit agricole	Crédit agricole	Caisse d'épargne	Caisse d'épargne	Crédit Agricole	
<b>N° emprunt</b>	A7609050	4479862	C08066	C08066	4819227		10001513506	
<b>Capital emprunté</b>	500 000,00 €	500 000,00 €	600 000,00 €	400 000,00 €	3 600 000,00 €	2 800 000,00 €	2 000 000,00 €	<b>10 400 000,00 €</b>
<b>CRD au 31/12/2022</b>	34 768,00 €	280 406,00 €	260 000,00 €	180 000,00 €	2 797 441,00 €	2 538 931,00 €	1 955 349,14 €	<b>8 046 895,14 €</b>
<b>Taux d'intérêts</b>	4,17%	1,48%	3,35%	2,98%	1,49%	0,77%	1,14%	
<b>Durée</b>	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	20 ans	20 ans	20 ans	
<b>Date début</b>	30/10/2014	05/01/2016	15/07/2014	15/09/2014	05/05/2018	05/05/2020	01/07/2022	
<b>Date fin</b>	30/07/2023	05/10/2030	15/04/2029	17/09/2029	05/05/2037	05/05/2040	01/07/2042	
<b>Annuités (intérêts et capital)</b>								
<b>2023</b>	35 496,36	37 231,52	48 298,68	31 802,21	209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>625 875,24 €</b>
<b>2024</b>		37 231,52	46 961,48	31 021,90	209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>588 261,37 €</b>
<b>2025</b>		37 231,52	45 603,81	30 181,97	209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>586 063,77 €</b>
<b>2026</b>		37 231,52	44 245,20	29 385,65	209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>583 908,84 €</b>
<b>2027</b>		37 231,52	42 886,58	28 579,39	209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>581 743,96 €</b>
<b>2028</b>		37 231,52	41 541,93	27 777,55	209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>579 597,47 €</b>
<b>2029</b>		37 231,52	20 254,04	20 302,24	209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>550 834,27 €</b>
<b>2030</b>		37 231,41			209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>510 277,88 €</b>
<b>2031</b>					209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>473 046,47 €</b>
<b>2032</b>					209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>473 046,47 €</b>
<b>2033</b>					209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>473 046,47 €</b>
<b>2034</b>					209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>473 046,47 €</b>
<b>2035</b>					209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>473 046,47 €</b>
<b>2036</b>					209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>473 046,47 €</b>
<b>2037</b>					209 478,00	15 159,83	111 974,64	<b>473 046,47 €</b>
<b>2038</b>						15 159,83	111 974,64	<b>263 568,47 €</b>
<b>2039</b>						15 159,83	111 974,64	<b>263 568,47 €</b>
<b>2040</b>						15 159,83	111 974,64	<b>263 568,47 €</b>
<b>2041</b>							111 974,64	<b>111 974,64 €</b>
<b>2042</b>							83 981,06	<b>83 981,06 €</b>
<b>Totaux</b>	<b>35 496,36 €</b>	<b>297 852,05 €</b>	<b>289 791,72 €</b>	<b>199 050,91 €</b>	<b>3 142 170,00 €</b>	<b>2 728 688,94 €</b>	<b>2 211 499,22 €</b>	<b>8 904 549,20 €</b>



La dette est maîtrisée au vu des investissements déjà réalisés par la Communauté de communes.

Un nouvel emprunt a été souscrit en 2022 pour financer la construction du pôle culturel composé d'un cinéma et d'une médiathèque sur la ville de Gisors.

### 3) Les soldes intermédiaires de gestion

Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de richesse d'une collectivité.

La dégradation des ratios d'endettement est la conséquence de la souscription d'un emprunt de 2 800 000 € en 2020 pour financer le pôle culturel et les futurs projets communautaires au taux très intéressant de 0,77% sur 20 ans et d'un nouvel emprunt en 2022 pour 2 000 000 € au taux de 1,14 %.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2021	Base CA2021 avec nouvel emprunt 2 000 000 €
Capacité d'autofinancement (CAF) brute ou Epargne brute = Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement (1)	1 606 497,38	1 488 333,00	1 417 469,92	1 693 527,87	1 693 527,87
Remboursement de la dette en Capital chap 16 (2)	347 327,00	336 987,00	341 923,88	473 268,58	560 268,00
CAF nette ou Epargne nette (3) = 1 - 2	1 259 170,38	1 151 346,00	1 075 546,04	1 220 259,29	1 133 259,87
Ratio d'endettement = encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	31%	30%	27%	39%	48%
Encours de la dette au 31 12 N	5 241 428	4 908 163	4 569 377	6 550 530	8 069 054
Encours de la dette / habitant	159	149	138	199	246
Capacité de désendettement = encours de la dette/CAF brute	3,26	3,30	3,22	3,87	4,76
<i>En dessous de 8 ans ce ratio est jugé bon</i>					

**L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute)** correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

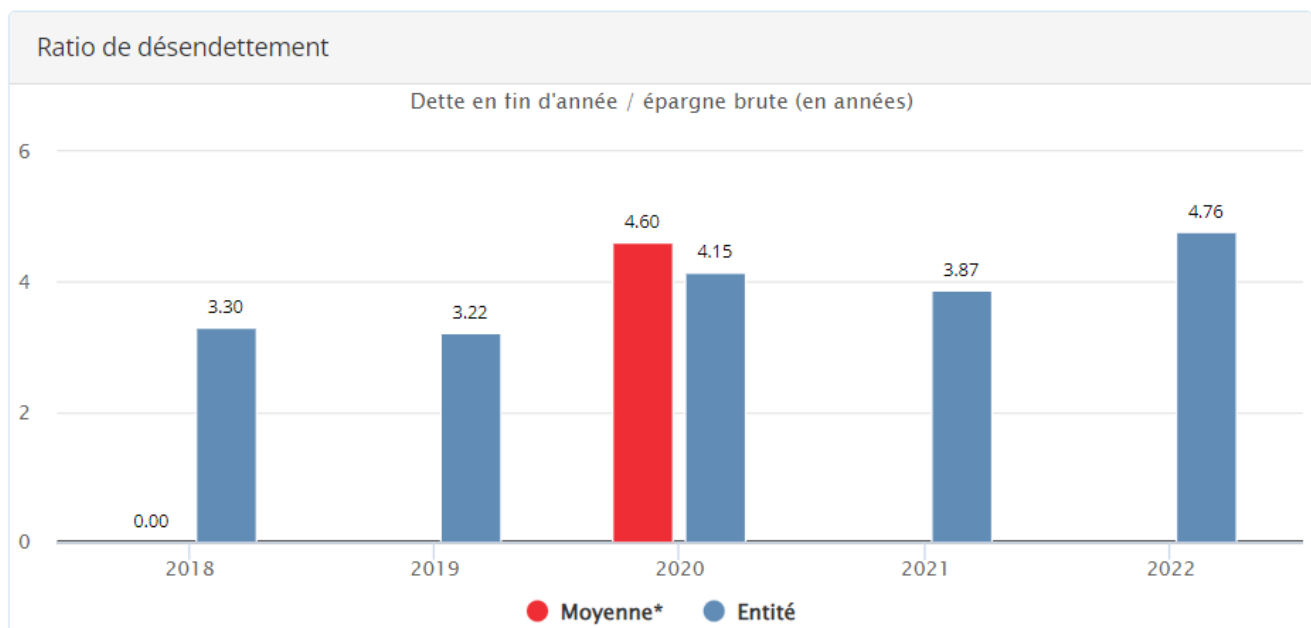
La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative). Elle conditionne la capacité d'investissement de la collectivité.

**L'épargne nette (ou CAF nette)** correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel car il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements futurs.

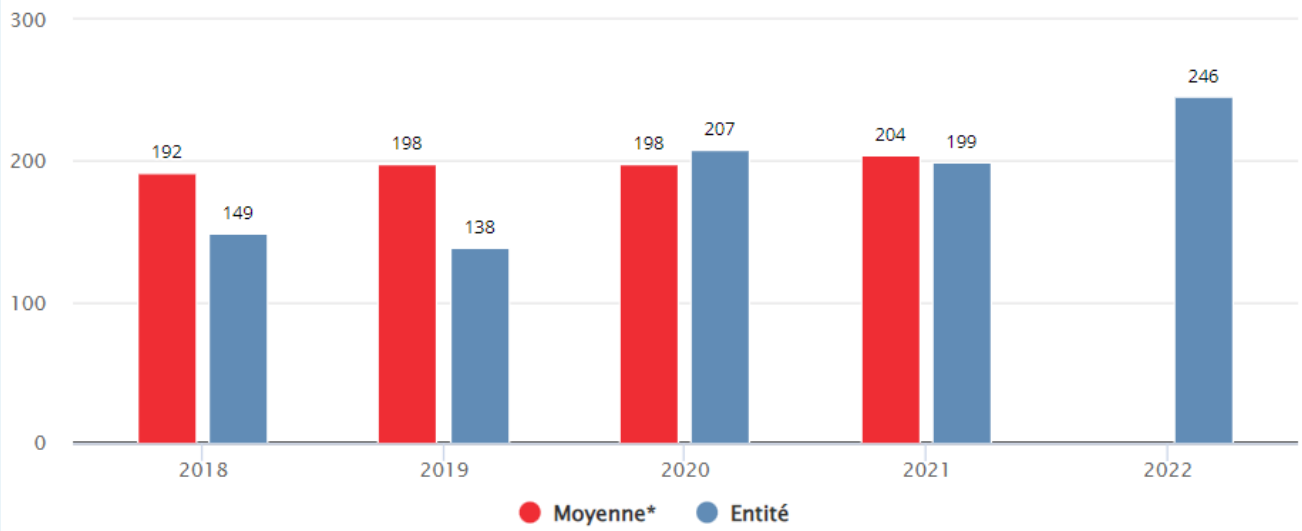
**La capacité de désendettement** (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Ainsi, si le ratio de désendettement est de 15 ans, alors que la durée moyenne de vie des emprunts est de 13 ans, ceci signifie que la collectivité a les moyens pour rembourser sa dette en 15 ans, mais que celle-ci devra être remboursée en 13 ans. Dans cet exemple, la collectivité doit donc améliorer son épargne brute afin d'atteindre un ratio au moins identique à la durée de vie moyenne de la dette.

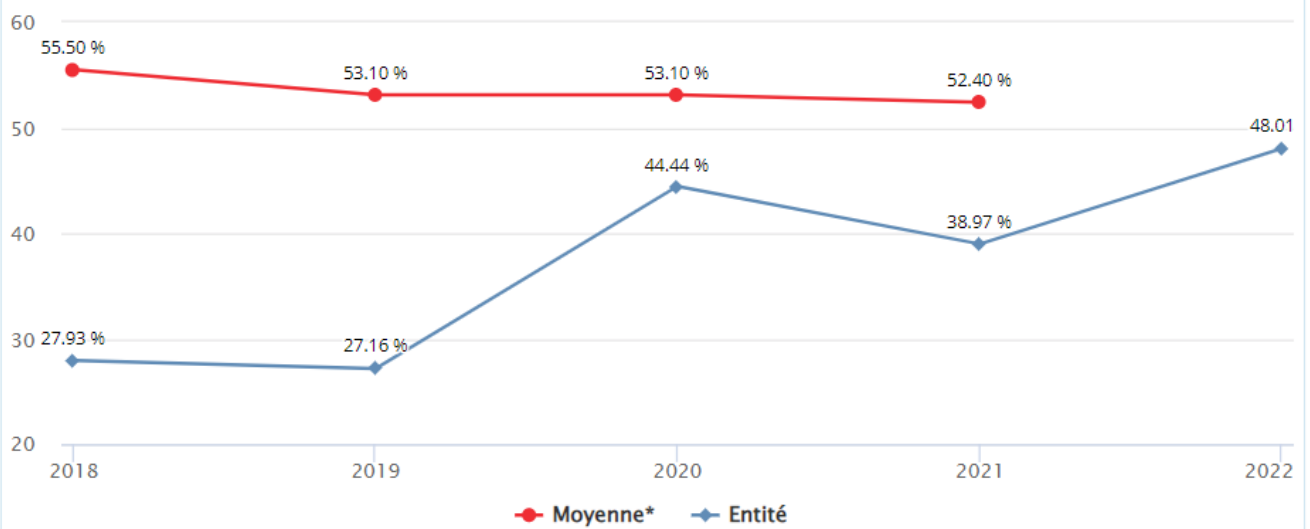
Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement inférieur à 8 est bon, de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

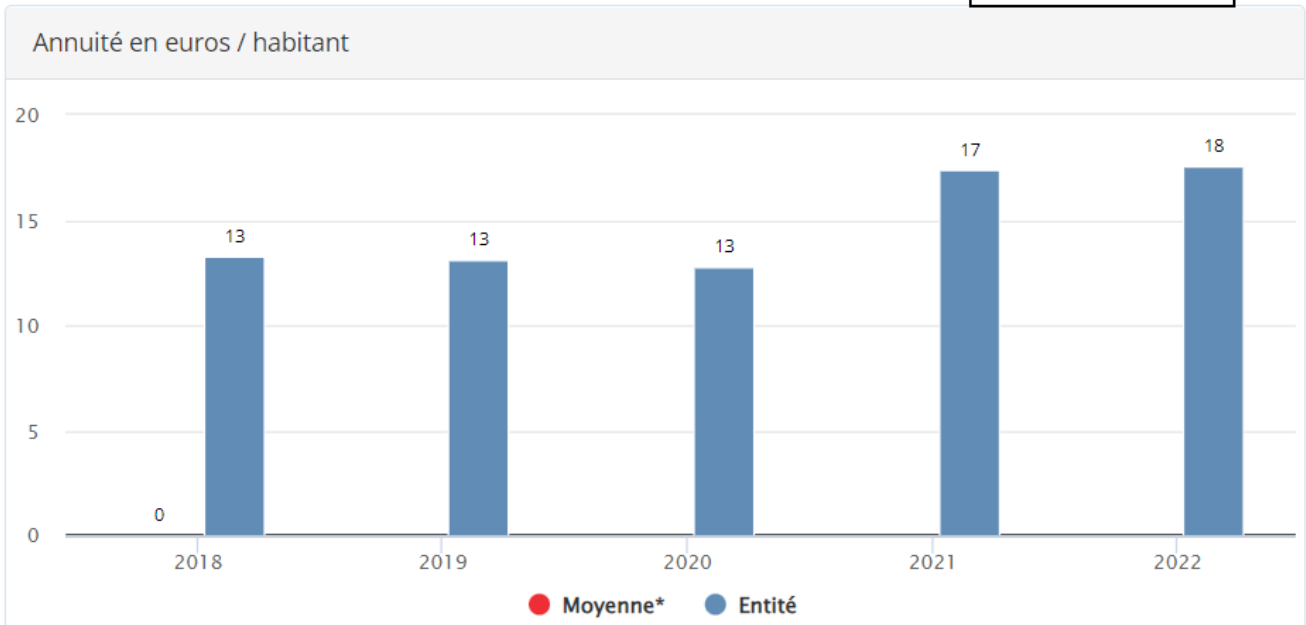


### Encours de dette en euros / habitant



### Encours de dette / Recette de fonctionnement (%)



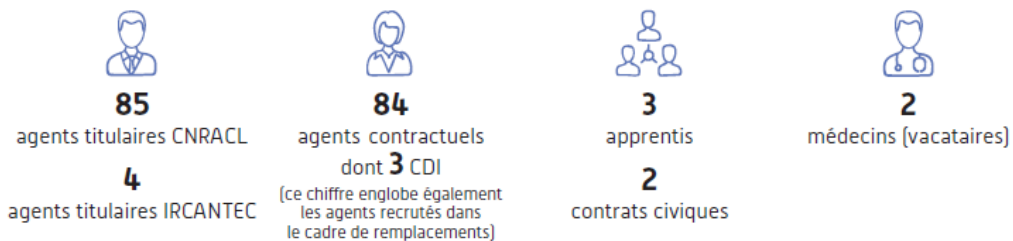


### III. Les Ressources Humaines de la Communauté de communes

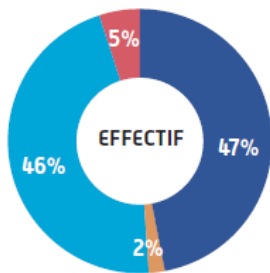
- **Effectifs (base rapport d'activité 2021 = ceux payés)**

#### LES EFFECTIFS

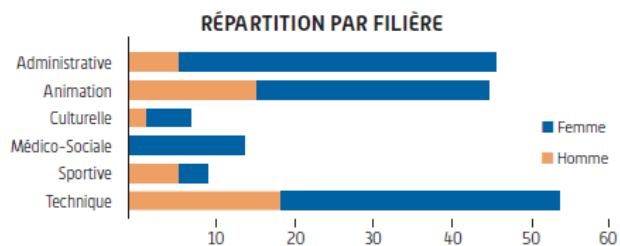
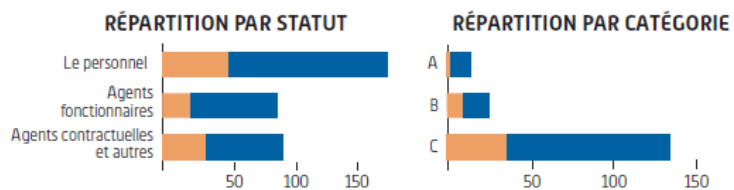
Agents employés par la collectivité au cours de l'année 2021 :



#### CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT

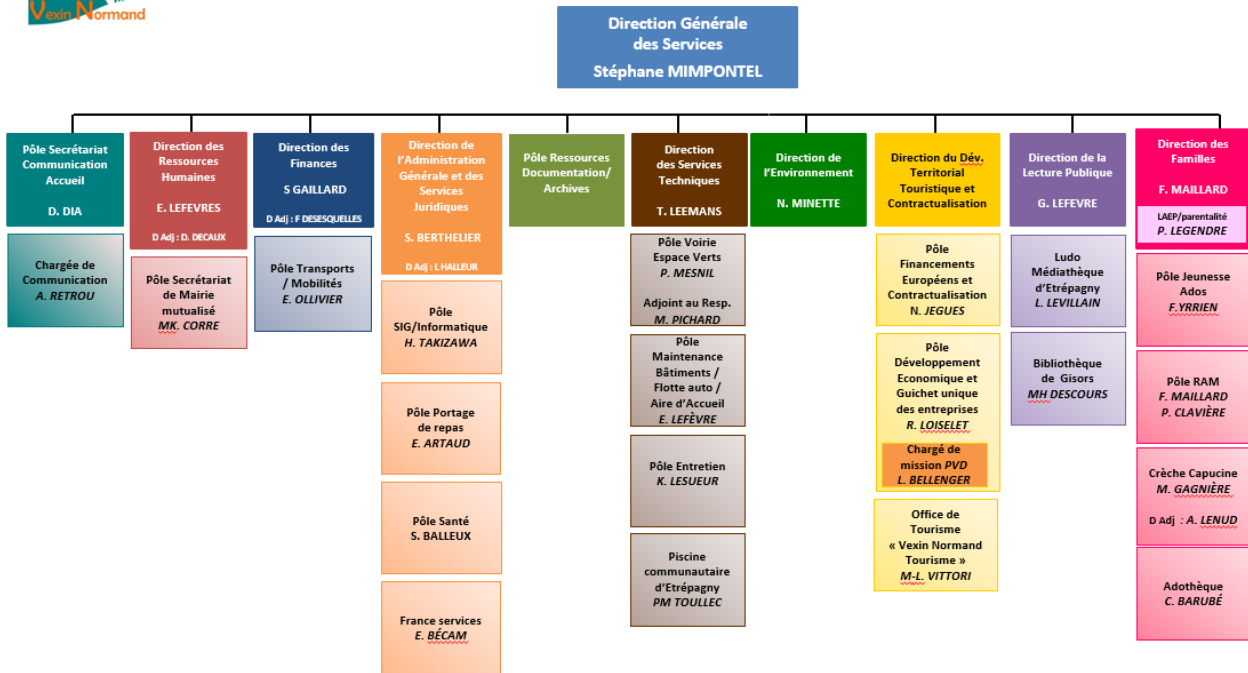


■ Fonctionnaires CNRACL  
 ■ Fonctionnaires IRCANTEC  
 ■ Contractuels  
 ■ Autres personnels





## ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND





## Part des f et des h en situation de direction +, de direction et resp de service

Intitulé métier	Femme	Homme	Total général
DGS			1
Responsable du Pôle Secrétariat Communication	1		1
DRH	1		1
Directeur de l'Administration Générale		1	1
Directrice des Finances	1		1
Directrice de la Lecture publique	1		1
Directrice de l'Environnement	1		1
Directrice de l'Office du Tourisme	1		1
Directrice des Services Techniques	1		1
Directrice de la Bibliothèque	1		1
Directrice de la Ludo-Médiathèque	1		1
Directrice des Famille	1		1
Directrice du développement territorial	1		1
Directrice de la crèche	1		1
Directeur de la Piscine		1	1
Responsable du Programme Leader	1		1
Responsable du Développement économique		1	1
Responsable des Bâtiment		1	1
Responsable de la voirie		1	1
Responsable du Portage de repas	1		1
Responsable de l'entretien	1		1
Coordinateur	1		1
Responsable ACM	3		3
Responsable France Service	1		1
Responsable du pôle transport	1		1
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>27</b>

78%

22%



## Nombre de journées de formation pour les f et les h

HOMMES	FEMMES	TOTAL
19	69	88

22%

78%

## Répartition f/h des avancements de grade et promotions internes

HOMMES	0
FEMMES	3



## Répartition f/h sur type d'emploi : tit/non tit, contrats aidés ...

Statut Q2.0	Femme	Homme	Total général	% F	% H
Contractuel sur emploi non permanent	9	2	11	82%	18%
Contractuel sur emploi permanent	31	15	46	67%	33%
Stagiaire	6	3	9	67%	33%
Titulaire	55	18	73	75%	25%
vacataire	2		2	100%	0%
Total général	103	38	141	73%	27%

## Répartition f/h selon la durée du travail : temps complet/non complet, temps partiel

Temps travail	Femme	Homme	Total général	% F	% H
Temps complet	89	36	125	71%	29%
non complet	12	2	14	86%	14%
vacation	2		2	100%	0%
Total général	103	38	141	73%	27%

## Rémunération nette mensuelle moyenne par catégorie f/h

cat	F	H
A	2 195,56 €	3 147,47 €
B	2 040,35 €	1 872,38 €
C	1 489,07 €	1 648,52 €

- 25 % d'hommes et 75 % de femmes
- Répartition par catégorie

<b>Catégorie A</b>	<b>Catégorie B</b>	<b>Catégorie C</b>
<b>10%</b>	<b>12%</b>	<b>78%</b>

- Dépenses de personnel année 2022

Dépenses totales chap 012	<b>4 772 285 €* </b>
Recettes prévisionnelles BP 2022	<b>593 766 €</b>
Reste à charge	<b>4 178 519 €</b>

\* 4 678 372 € dépensés au final constatés au CA 2022

Le ratio Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement est pour l'année 2022 à **27.40 % contre une moyenne de 40.60 % à l'échelle nationale pour la même strate démographique et de régime fiscal.**

Il est à souligner par ailleurs les très fortes recettes liées directement ou indirectement aux frais de personnel de la Communauté de communes du Vexin Normand (593 766 €) s'expliquant notamment par la prise de compétences générant des recettes de fonctionnement, à savoir :

- **La santé avec des recettes de l'ARS et de la Région pour 80 % pour les dépenses de la chargée de mission ;**
- **Le programme Leader financé lui aussi à 80 % pour ses frais de personnel ;**
- **Le remboursement pour près de 147 376 € par an des secrétaires de mairie mutualisées ;**
- **Les remboursements d'assurance statutaire/cpam pour les agents en arrêt maladie ;**
- **Les frais de personnel du Budget annexe Spanc (M 49) remboursés au budget général M 14 pour environ 123 000 € par an pour les 2.5 ETP ;**
- **Le remboursement de l'agent Droit des sols par les communes conventionnées avec la Communauté de communes (37 505 €);**
- **Le remboursement pour le Contrat Territoire Lecture (30 000 €).**

En tenant compte de ces recettes, le ratio 2022 (dépenses de personnel – recettes RH générées) / dépenses réelles de fonctionnement tombe à **22.11 %**, soit près de **19 points** de moins que la moyenne nationale.

### • Avantages de la Collectivité



**FORMATION**

**70** demandes d'inscriptions en 2021

**23** inscriptions refusées ou annulées



**47** formations attestées

**MOUVEMENT DU PERSONNEL**

**Ils sont arrivés :** Victoria AUBRY • Laetitia BELLANGER • Freddy BOURBIER • Sébastien CATTAN • Sylvain COLET • Aurélie DESCHAMPS • Hugues DUCLOS • Chrystel DUFRESNE • Nadia FIEVEZ • Hélène GABRIEL • Sonia LEFFROY • Catherine LUBASINSKI • Magaly MANGOU • Julien NEVEJANS • Pascal VECCHI • Marie-Laure VITTORI • Magaly WALLARD.

**Ils sont partis :** Stéphanie CHADEBAUD • Gwenola LE MASLE • Valérie LE GALL • Nicolas LION • Coralie LOISON • Sandrine SERRURIER • David SIMONET • Armelle TAILFER • Jordan THOREL • Frédéric VALLERY.

### — PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES —

<p><b>AVANTAGE FINANCIER</b></p> <p style="text-align: center;"><b>5 €</b></p> <p>Participation employeur prévoyance quelle que soit la garantie choisie</p> <p><b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>4 207 143 €</b></p> <p>Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés</p>	<p><b>AVANTAGE SOCIAL</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p><b>24 097 €</b></p> <p>Adhésion au Comité National d'Action Sociale en 2020</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><b>16 417 €</b></p> <p>Total des prestations versées directement aux agents</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><b>323 €</b></p> <p>Total des avantages indirects des agents via le Cnas (Cesu, Ancv, Prêt...)</p> </div> </div>
---	---

Prestation	Nb utilisateur	Nb prestations	Montant versé prestations	Montant des avantages	Montant Urssaf	Montant indirect	Montant total
Séjours voyages	9	10	740 €	906 €	0 €	0 €	1 646 €
Billetterie	18	39	676 €	597 €	0 €	30 €	1 303 €
Avantages	2	3	0 €	11 €	0 €	27 €	38 €
Aides non soumises à condition de ressources	47	92	5 963 €	0 €	260 €	73 €	6 296 €
Aides soumises à condition de ressources	32	61	6 908 €	0 €	432 €	19 €	7 358 €
CESU	5	6	320 €	0 €	0 €	19 €	7 358 €
Chèques culture - lire	11	14	296 €	0 €	0 €	27 €	323 €
Coupons sport	7	7	328 €	0 €	0 €	48 €	376 €
Écoute Sociale		0	8 €	0 €	0 €	0 €	8 €
PECV	12	12	1050 €	0 €	0 €	81 €	1 131 €
Renseignement juridique		0	11 €	0 €	0 €	0 €	11 €
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>245</b>	<b>16 417 €</b>	<b>1 514 €</b>	<b>691 €</b>	<b>323 €</b>	<b>18 946 €</b>

- **Organisation d'événements à l'attention du personnel et de leurs enfants (Pâques des enfants du personnel + Noël des enfants et du personnel communautaire)**

- **Temps de travail des agents communautaires**

<b>3 cycles de travail</b>
<b>38 H 30</b>
<b>36 H 00</b>
<b>Agents annualisés base 1607 h</b> (principalement à la Direction des Familles : adotheque, Responsable ACM, emplois aidés...)

- **Les mutualisations mises en place**

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE LA MUTUALISATION

### 9 MUTUALISATIONS DE PERSONNEL PAR POLYVALENCE DE COMPÉTENCES (+ 2 PAR RAPPORT À N-1)

1 agent partagé entre la **Direction Finances** et le **Pôle Transports**

1 agent administratif partagé entre la **Direction des Finances** et la **Direction des services Techniques**

2 agents partagés entre les **Pôles Portage de repas** et **Entretien** (fin en 2022 de ce système)

1 agent opérationnel partagé au sein de la **Direction des Services Techniques** entre le **Pôle Maintenance** et le **Pôle Espaces Verts**

1 agent administratif (catégorie B) partagé entre la **Direction des Services Techniques** et la **Direction de l'Environnement**

1 agent administratif partagé entre le **Pôle Secrétariat** (20% navette interservices) et le **Pôle LEADER** (80%)

1 Pôle LEADER mutualisé entre 3 Collectivités :

- Communauté de communes du Vexin Normand (40%)
- Seine Normandie Agglomération (34%)
- Communauté de communes Lyons Andelle (26%)

1 agent cadre A partagé au sein de la **Direction des Familles** entre le poste de **CTG** et **coordination du LAEP** (Nouveauté 2021)

#### CONTRACTUALISATION/INGÉNIERIE (juillet 2021) :

**Création d'un poste** de chargé de mission Contractualisation pour aider et appuyer les communes/ Sivos dans les contrats (CRTE, Contrat de territoire...). Dispositif à hauteur de 20 % en complément du travail au sein du pôle LEADER (Nouveauté 2021)

### 7 MUTUALISATIONS DE PERSONNEL ENTRE COLLECTIVITÉS PAR MISE À DISPOSITION (+ 1 PAR RAPPORT À N-1)

#### TRANSPORTS SCOLAIRES :

Accompagnatrices de car mises à disposition de la Communauté de communes pour le SIVOS de Mainneville, Saint-Denis-le-Ferment et Bézu-Saint-Éloi + Toutes les communes/ SIVOS ex CDC du canton d'Étrépagny sauf les Thilliers-en-Vexin (dénoncé)

#### ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS :

Mise à disposition de personnels communaux à la Communauté de communes pendant les vacances [1 directeur de Bazincourt-sur-Epte, 1 employé de Bézu-Saint-Éloi, 1 agent de Vesly, et du personnel communal d'animation et d'entretien + agents du SIVOS Longchamps/Morgny]

#### VOIE VERTE :

6 agents de la Communautés de communes mis à disposition pour environ 5 % de leur temps de travail au Syndicat de la Voie Verte

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE/ SECRÉTARIAT :

Recrutement par la Communauté de communes de 4 secrétaires de mairie mises à disposition des mairies d'Hébécourt, Sancourt, Amécourt, du SIVOS de Mainneville et du Syndicat des eaux d'Hébécourt

#### INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS :

Mise en place d'une convention de mise à disposition avec la ville de Gisors pour l'agent instructeur du service commun de droit des sols

#### FRANCE SERVICES :

Mise à disposition d'un agent de la CDC VN à la ville de Gisors pour le 2<sup>e</sup> France services communautaire depuis avril 2021

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

1 agent PVD communautaire mutualisé entre la CDC VN/ville de Gisors et ville d'Étrépagny (Nouveauté 2021)

### 9 MUTUALISATIONS DE COMMANDES PUBLIQUES PAR GROUPEMENTS DE COMMANDES « INTER COLLECTIVITÉS » (+ 1 PAR RAPPORT À N-1)

#### VOIRIE :

- Marché de Maîtrise d'œuvre avec la commune de Vexin-sur-Epte attribué à la Sté VERDIE PICARDIE
- Marché de Travaux avec la commune de Vexin-sur-Epte (attribué début 2020 à la Société COLAS IDF)
- Marchés de panneaux de signalétique avec les communes membres signataires

**INFORMATIQUE** : Marché relatif à des prestations informatiques (2 lots) en multi attributaire

**PETITE ENFANCE** : Marché de couches/hygiène/lait infantile passé avec la Ville de Gisors

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE** : Marché de vêtements de travail passé avec la Ville de Gisors

**ENVIRONNEMENT** : Groupement de commandes sur l'entretien et les contrôles des bornes incendie avec Veolia

**SANTÉ** : Groupement de commandes pour les achats et la maintenance des défibrillateurs

**COMMUNICATION** : Groupement de commande pour le marché d'impression des journaux (avec 1 commune Château-sur-Epte) (Nouveauté 2021)

#### ÉCONOMIES RÉALISÉES :

Sur le marché de travaux de voirie, **20 % environ d'économies réalisées sur le coût soit 100 000 € par an** pouvant représenter plusieurs chantiers de voirie en sus faits

### 5 MUTUALISATIONS TECHNIQUES ET DE SERVICES ENTRE COLLECTIVITÉS (+ 3 PAR RAPPORT À N-1)

#### INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Mise en place d'un service instruction du droit des sols en commun avec la ville de Gisors

#### LOCATIONS DE MATÉRIELS ET DE LOCAUX AUX COMMUNES

**MEMBRES VOIRE ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**  
Écran, vidéoprojecteurs, barnum, barrières, salles de formations]

#### JURIDIQUE (RGPD)

Mise en place d'un DPO mutualisé au libre choix des communes via l'Adico par la Communauté de communes du Vexin Normand (Nouveauté 2020/2021)

#### LOGISTIQUE

La Communauté de communes assure la récupération pour le compte des communes membres des produits et équipements sanitaires pour les élections / pour la pandémie (Nouveauté 2021)

#### FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - JURIDIQUE

Formations de secrétaires de mairie mutualisées. Mise en place 3 fois en 2021

- **La parité Hommes/Femmes (article 61 de la Loi du 4 août 1964)**

#### Au niveau du Comité de Direction

**2 Hommes sur 10** sont Directeurs (DGS et Directeur de l'Administration et Services Juridiques) **soit 20 %**  
**8 Femmes sur 10** sont Directrices **soit 80 %**

#### Au niveau du Bureau notamment :

**38.46 % de femmes** (soit 5 Vice-Présidentes)  
**61.53 % d'hommes** (soit le Président et 7 Vice-Présidents)

- **Perspectives quantitatives et qualitatives pour l'année 2023**

L'année 2023 sera une année très stable en ce qui concerne les effectifs de la Communauté de communes du Vexin Normand, puisqu'aucun recrutement *ex nihilo* verra le jour.

Les autres mouvements de personnel éventuels pourraient donc être liés exclusivement à des remplacements d'agents pour cause de mutations/départs à la retraite, sachant que chaque départ fait l'objet d'une réunion réalable afin d'analyser si le remplacement est nécessaire et utile.

Au-delà de ces éléments, quelques éléments vont venir toutefois marquer l'évolution du chapitre 012 par rapport à 2022 avec notamment :

- **L'impact des avancements de grade ;**
- **L'impact des avancements d'échelons ;**
- **L'impact des promotion interne et des réussites à des concours ;**
- **L'augmentation des cotisations potentielles ;**
- **L'évolution du taux horaire Smic au 01/01/2023** (*Depuis le 1er janvier 2023, le montant du Smic est passé à 1 709,28€ bruts par mois, soit 1 353€ nets pour 35 heures hebdomadaires (Smic horaire brut à 11,27€). Cette revalorisation annuelle tient compte de l'évolution de l'inflation constatée, à hauteur de 1,81%;*
- **La revalorisation des grilles indiciaires des catégorie C ;**
- **L'impact en année pleine sur 2023 des +3.5% de l'indice de points actés et pratiqués depuis juillet 2022 soit environ près de 150 000 € en plus en dépenses de personnel au niveau de la Communauté de communes du Vexin Normand**

## 5 Les projets 2023

En matière de compétences, l'année 2023 sera marquée par la continuité des actions déjà engagées en 2022.

- ✓ **Développement économique :**

- Finalisation espérée des travaux d'extension de la ZAC communautaire de la Porte Rouge à Etrépagny avec les premières ventes de parcelles escomptées ;
- Poursuite et finalisation de l'étude requalification de la ZI de Gisors et mise en place du plan de requalification avec recherches des subventions ;
- ZAC du Mont de Magny : Travaux de découpage de la dernière parcelle de 23 000 m<sup>2</sup> et première ventes espérées également ;
- Subvention pour 5 000 € TTC du Festival du Vexin Normand sans concert spécifique cette année ;
- Soirée Business communautaire renouvelée ;
- Vente des biens immobiliers préemptés via l'EPFN à Dangu et Bézu St Eloi.

- ✓ **Tourisme :**

- Poursuite de la politique d'attractivité du territoire commuautaire avec les packages touristiques existants (dont celui nommé Escapade naturelle et authentique en Vexin Normand en tente) mais aussi avec les conventions de commercialisation de groupes et d'individuels avec les offices de tourisme limitrophes et Eure Tourisme ;
- Refonte complète du site internet de l'Office de Tourisme suite à l'attribution du marché à la société Raccourci ;
- Prise en charge par la Communauté de communes des visites guidées avec compensation par la Ville de Gisors en cas de déficit ;
- Subvention d'équilibre en baisse de 200 000 € en 2022 à 180 000 € en 2023 ;

- ✓ **Leader :**

- Nouvelle candidature 2023/2027 avec une enveloppe plus importante et un périmètre élargi ;

✓ **Aménagement de l'espace/Numérique** :

- Année pleine sur l'aire de camping car de Gisors tant en termes d'usagers que de dépenses des fluides ;

✓ **Projet culturel**

- Poursuite des travaux du Pôle culturel communautaire sur Gisors avec finition des lots démolition et dépollution, suivi des fouilles archéologiques au printemps et démarrage du gros œuvre ;

✓ **Lecture Publique**

- Poursuite des travaux du Pôle culturel communautaire sur Gisors avec finition des lots démolition et dépollution, suivi des fouilles archéologiques au printemps et démarrage du gros œuvre ;
- Animations toujours aussi nombreuses en lien avec la lecture publique et le déploiement de l'identité du réseau « Nos Ruches » ,

✓ **Portage de repas**

- Poursuite de la livraison des repas avec une hausse du tarif compte tenu de l'inflation ;
- Poursuite du marché pour la fabrication et la livraison des repas avec la société SAGERE.

✓ **Familles**

- Poursuite des actions et des services à destination des usagers : ACM, Multi Accueil, Adotek, séjours été, Relais Petite enfance, LAEP ;
- Revalorisation des tarifs communautaires des ACM, Camps Ado et mini-séjours pour tenir compte de l'inflation et du coût réel du service ;
- Harmonisation du coût journalier payé par la Communauté de communes pour les conventions de mise à disposition avec les communes/Sivos

✓ **Environnement**

- Finalisation de la démarche du PCAET (plans-actions-objectifs-recommandations-pilote) ;
- Poursuite des contrôles SPANC ;
- Hausse des tarifs de la redevance de service à 32 € et des redevances diverses ;
- Mise en place éventuelle (soumis à vote en 2023) de la Taxe Gemapi pour perception dès 2024 ;
- Passage des frais administratifs entre le Bp M 14 et M 49 à 100 000 €

✓ **Habitat**

- O.P.A.H (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) : Année complémentaire obtenue en 2023 pour la poursuite de l'OPAH compte tenu de l'avenant de prolongation signé avec l'Etat et le Département avec poursuite des objectifs cibles :
  - *Lutte contre l'habitat indigne*
  - *Rénovation énergétique*
  - *Adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées, malades ou à mobilité réduite* ;
- Poursuite de la politique d'aide et d'incitation aux économies d'énergie et à l'amélioration du confort dans l'habitat ainsi que le maintien des permanences pour permettre aux particuliers de recevoir les aides qui leur reviennent ;
- Mise en place d'un forum Habitat communautaire en 2023 (1<sup>er</sup> trimestre 2023) afin de faire connaître aux habitants les gestes simples et efficaces pour lutter contre l'inflation de l'énergie.



✓ **Espaces France Services**

- Poursuite des actions sur les 2 Espaces France Services Gisors et Etrépnay ;
- Recrutement en année pleine du conseiller numérique et début dès janvier 2023 des ateliers informatiques délocalisés dans les communes (10 commune sur la première tranche d'ateliers) ;
- Mise en place ponctuelle d'un service itinérant de France Services dans les mairies afin d'être au plus proche des habitants et renseigner les personnes qui ne peuvent se déplacer ;

✓ **Santé**

- 4 ème année du Contrat Local de Santé signé pour la période 2020-2025 ;
- Poursuite des ateliers thématiques et des animations dans les communes avec des ateliers estivaux et hivernaux ;
- Etude et finalisation espérée du Plan Alimentaire Territorial ;
- Développement de la communication pour attirer de nouveaux professionnels de santé afin d'occuper les locaux vacants à ce jour ;
- Bench marking auprès de groupes de santé afin de faire venir des maisons de santé privées sur le territoire du Vexin Normand ;
- Poursuite du déploiement de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (mise en réseau, accompagnement des nouveaux arrivants...) ;
- Poursuite du fonds de concours envers les structures publiques et application du plan Santé du Département de l'Eure ;

✓ **Sports et loisirs :**

- Cotisation (600 000 €) au Syndicat mixte du Centre aquatique du Vexin prenant en compte les travaux d'amélioration engagés par le délégataire en 2021 avec la reconfiguration des vestiaires collectifs, bassin nordique, réhabilitation de la zone bien-être, pentagliss et aquasplash ;
  - Contribution budgétaire versée au syndicat de la Voie Verte inchagé pour 28 800 € ;
  - Poursuite des travaux d'amélioration sur les 2 gymnases communautaires et la piscine communautaire d'Etrépnay gérée en régie avec une augmentation des tarifs en la matière ;

✓ **Transports/Mobilités :**

- Poursuite du développement de la mobilité sur le territoire ;
- Poursuite de la prime vélo à assistance électrique ;
- Montée en puissance de Rézo Pouce ou à défaut arrêt de la démarche ;
- Amplification des démarches pour promouvoir le covoiturage ;
- Déploiement de Crew Pop ;
- Réflexion et étude sur un éventuel service de transport dans le cadre de financements européens ;
  - Impact budgétaire pour la Communauté de communes dès septembre 2023 de l'arrêt par la Région de la prise en charge à hauteur de 50 % des frais de transports du midi ce qui sera pris en charge à 100 % par la Communauté de communes ;

✓ **Voirie :**

- Travaux de voirie (comprenant les urgences, les HAP, les révisions de prix et le déficit de l'opération des ponts d'Inval) dans le cadre du marché de travaux avec Colas et d'un maître d'œuvre (Verdi) en groupement de commandes avec la commune de Vexin sur Epte ;
  - Mise en place d'un PPI 2023-2026 en matière de voirie ;
  - Travaux de réfection des ponts d'Inval en collaboration avec la commune de Courcelles les Gisors sous réserve de l'obtention de 80% de subventions.

✓ **Urbanisme :**

- Poursuite de la mutualisation avec le service en commun mutualisé avec la Ville de Gisors.

✓ **Marketing territorial / Communication :**

- Poursuite des actions communautaires via notamment Facebook, l'application MyCCVN, le site internet et les diverses animations et événements mis en place (soirée, émission radio, festival, ...) afin de valoriser les actions portées par la Collectivité et toujours mieux toucher les publics cibles ;
- Poursuite des nombreux guides, flyers, affiches permettant de valoriser les événements phares et services offerts aux publics ;
- Finalisation de l'installation des totems permettant de matérialiser les entrées du territoire communautaire ;
- Lancement des actions concrètes de la marque de territoire ;
- 5<sup>ème</sup> @ espéré en 2023.

Il est utile de rappeler qu'au-delà de cette présentation, la Communauté de communes du Vexin Normand est par ailleurs force de propositions et acteur majeur dans toutes les démarches de mutualisation (de personnel ou de commande publique ou technique).

Ainsi, voirie, assainissement non Collectif, SIG, instruction du droit des sols, mutualisation des secrétaires de mairie sont autant d'éléments mis en place par ses soins soit pour notre compte soit pour le compte des communes dans une logique de service plus efficace et à moindre coût.

Ces orientations budgétaires seront détaillées dans le Budget Primitif 2023 qui sera présenté lors du conseil communautaire de mars prochain.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :**

- De prendre acte du débat qui s'est tenu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ;
- De préciser que le débat d'orientation budgétaire ci-dessus présenté, fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Communauté de communes et d'une diffusion aux communes membres.

**Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la télétransmission en Préfecture**  
Le



**Alexandre RASSAERT**



**Pour extrait conforme au registre des délibérations**  
**Le Président,**



**Alexandre RASSAERT**

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).